



AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE
PHOTOGRAPHIES

DROIT A L'IMAGE

Le club de basket Choltières Paulx Mer Morte,
Sis à la Mairie, 44270 Paulx
Détenteur des droits d'auteur des photographies et vidéos (ci après dénommés le bénéficiaire),
D'une part,

PERSONNE MAJEURE

Mr / Mme

Demeurant.....

Représentant de l'enfant :

Né (e) le / / à

D'autre part

Article 1 - Cession des droits

Par le présent contrat, l'auteur des droits ou ses représentants légaux cèdent au club de basket Choltières Paulx Mer Morte les droits détenus sur son image telle que produite sur les photos et vidéos prises au sein des structures sportives du club et lors des différentes manifestations sportives auxquelles pourraient participer la personne concernée avec le club.

En conséquence, l'auteur des droits ou ses représentants légaux autorisent le club de basket Choltières Paulx Mer Morte à fixer, reproduire, communiquer et améliorer l'aspect visuel des photographies et vidéos réalisés dans le cadre du présent contrat. Les photographies et vidéos pourront être reproduites en partie ou en totalité sur tout support (papier, numérique, magnétique, tissu, plastique, etc.) et intégrées à tout autre matériel (site internet, vidéo, photographie, dessin, illustration, animation, etc.) connus et à venir.

Le club de basket Choltières Paulx Mer Morte s'interdit expressément une exploitation des photographies et vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée de la personne concernée et une diffusion sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, ou tout autre exploitation préjudiciable.

L'auteur des droits ou ses représentants légaux reconnaissent par ailleurs que l'intéressé n'est lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image ou de son nom.

Article 2 : Durée du contrat

Le présent contrat est conclu sur une durée de 10 années pour la présence des photographies et vidéos sur le site internet du club de basket Choltières Paulx Mer Morte et supports vidéos, à compter du jour de son acceptation.

Fait à, le

Les représentants légaux ou l'auteur des droits

Mr / Mme

Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »